

Séance du conseil Municipal du 23 mars 2016

Compte-rendu sommaire

Programme voirie 2016

- **Choix du maître d'œuvre**

Cette année, les travaux de voirie se décomposent en une tranche ferme et une tranche conditionnelle. La tranche ferme consistera à aménager le haut de la rue des Varennes au village de Rou en direction de l'hippodrome et à sécuriser l'entrée du village de Marson au niveau du carrefour entre la rue Henri Fricotelle et la rue du Docteur Perreau. La tranche conditionnelle consistera à aménager la rue des Varennes jusqu'à son croisement avec la rue Romaine.

La maîtrise d'œuvre est confiée à la société Anjou Maine Coordination d'Angers pour un montant TTC de 8 268,00 euros pour la tranche ferme et de 1 920,00 euros pour la tranche conditionnelle.

- **Levé et établissement d'un plan topographique :**

Un levé et un plan topographique est nécessaire pour la réalisation du programme de ces travaux d'aménagement. La société PRISMA TOP est chargée de réaliser ce plan pour un montant de 900,00 euros TTC.

Renouvellement des contrats d'assurance de la commune

Les différents contrats passés avec l'assureur Groupama Pays de la Loire sont renouvelés pour une période de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Acquisition de terrain et autorisation de signature

En vue de la sécurisation d'une portion de la rue des Varennes, il convient de faire l'acquisition de la parcelle F n° 899 d'une superficie de 108 m². Le conseil municipal décide de faire cette acquisition au prix de 1 euros le mètre carré qui sera constatée par acte administratif.

Pour extrait certifié conforme
A Rou-Marson, le 24 mars 2016
Le Maire, Rodolphe MIRANDE